

ASSEMBLÉE — 36<sup>e</sup> SESSION

## COMITÉ EXÉCUTIF

## Point 15 : Programme de sûreté de l'aviation

NIVEAU DES CONTRIBUTIONS INDICATIVES DESTINÉES AU PLAN D'ACTION  
DE L'OACI POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (AVSEC)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le financement total requis par le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation pour la période 2008-2010 est de 17,9 millions \$US. Les coûts Plan d'action AVSEC sont actuellement intégrés au budget ordinaire. Toutefois, en raison des contraintes de financement du budget ordinaire pour 2008-2010, seuls environ 8,6 millions du montant nécessaire sont inscrits dans ce budget. Le solde, soit 9,3 millions, devra être financé par une combinaison des fonds reportés à la fin de l'exercice 2007 et par de nouvelles contributions volontaires. Toutefois, le solde reporté étant estimé à seulement 4,7 millions à la fin de 2007, le Secrétariat demande l'approbation d'une contribution volontaire suggérée de 4,6 millions supplémentaires en 2008 pour que le programme soit pleinement financé pendant la période 2008-2010.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- à examiner le solde estimatif non vérifié des contributions reçues au titre du Plan d'action AVSEC et non utilisées durant le triennat 2005-2007 (voir paragraphe 2.2) ;
- à examiner les projections de recettes et de dépenses pour 2007 et pour le triennat 2008-2010 ;
- à demander au Secrétaire général de demander aux États des contributions volontaires d'un montant de 4,6 millions \$US, destinées à appuyer le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation pour 2008-2010, cette demande figurant dans la lettre relative aux contributions au budget ordinaire ;
- à adopter le projet de résolution de l'Assemblée présenté en Appendice C.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique B.
<i>Incidences financières :</i>	D'après de récentes projections, le Plan d'action AVSEC fera éventuellement face à un déficit de financement de 4,6 millions de dollars US pour 2008-2010. Si ce déficit n'est pas comblé, il faudra réduire les activités AVSEC.
<i>Références :</i>	A36-WP/23 — Projet de budget de l'Organisation pour 2008, 2009 et 2010 A36-WP/55 — Faits nouveaux survenus dans le Programme de sûreté de l'aviation depuis la 35 <sup>e</sup> session de l'Assemblée

## 1. INTRODUCTION

1.1 À sa 35<sup>e</sup> session tenue en octobre 2004, l'Assemblée a adopté, à l'unanimité, la Résolution A35-10 : *Contributions financières au Plan d'action pour la sûreté de l'aviation*. Entre autres choses, cette résolution remercie les États des contributions volontaires reçues en ressources humaines et financières ; entérine les besoins indicatifs de financement à l'aide de ressources extrabudgétaires pour le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, lesquelles s'élèvent à 20 millions \$US pour les exercices financiers 2005, 2006 et 2007 ; et prie instamment tous les États contractants de fournir des contributions volontaires afin de financer l'exécution du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation. Les contributions suggérées sont fondées sur le barème des contributions approuvé par l'Assemblée pour le budget du Programme ordinaire de 2005, 2006 et 2007.

1.2 Tenant compte des avis reçus du Comité de l'intervention illicite et du Conseil durant la 172<sup>e</sup> session, le Secrétaire général a envoyé une lettre (AS 8/1.5-04/107 Confidentiel du 29 décembre 2004) sollicitant des contributions volontaires des États au Plan d'action AVSEC. La lettre présentait le niveau suggéré des contributions payables par les États au titre du Plan d'action durant l'exercice 2005, soit 5,20 millions \$US, sur la base des montants présentés à la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée dans la note A35-WP/49, Additif n<sup>o</sup> 1. La lettre expliquait également que, durant le premier trimestre de l'année 2005, le solde réel des contributions reçues et non utilisées durant le triennat 2002-2004 et les contributions indicatives pour les années 2006 et 2007 seraient soumis au Conseil pour examen et que les États seraient informés du résultat.

1.3 Sur la base des fonds disponibles pour les années 2005 et 2006, les contributions volontaires demandées ont été ajustées aux montants de 5,30 millions \$US pour 2006 et 5,35 millions pour 2007. En conséquence, les contributions volontaires totales calculées pour la période 2005-2007 étaient de 15,85 millions \$US.

1.4 Tous les États n'ont pas pu faire des contributions au fonds volontaire. Pour la période 2005-2006, les recettes totales étaient d'environ 6,0 millions \$US, soit 57 % du montant total des contributions fixées. Lorsqu'on inclut les contributions spéciales, le montant total des fonds reçus passe à 7,71 millions, soit 73,4 % du montant calculé. Un état détaillé des recettes et des dépenses figure en Appendice D à la présente note. En raison de ces déficits, les dépenses du Plan d'action AVSEC ont dépassé les contributions reçues durant les deux exercices 2005 et 2006. Cette tendance devrait se poursuivre en 2007, à moins que des États prennent des mesures correctrices pour contribuer à cet important programme.

## 2. SOLDE DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007

2.1 Ainsi qu'il est indiqué dans l'Appendice D de la présente note, le solde des fonds disponibles à la fin de l'exercice 2006 est de 7,25 millions \$US et le montant des contributions volontaires suggérées pour 2007 est de 5,35 millions. Se fondant sur la tendance actuelle des recettes, l'OACI prévoit des recettes de 3,21 millions en 2007 contre une évaluation des contributions de 5,35 millions, sur lesquels moins de 526 000 avaient été reçus en juin 2007. Selon les prévisions, les dépenses financées par le Plan d'action AVSEC pour 2007 seront d'environ 5,12 millions \$US.

2.2 On prévoit donc que le solde des contributions qui resteront non dépensées au 31 décembre 2007 sera d'environ 4,7 millions \$US, dans l'hypothèse où 3,21 millions de contributions volontaires seront reçues en 2007.

### 3. BESOINS DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION AVSEC POUR 2008-2010

3.1 Ainsi que l'indique la Résolution A35-10 de l'Assemblée, le financement de la sûreté de l'aviation doit être intégré dans le budget ordinaire, « progressivement et dès que possible ». L'OACI prévoit que les dépenses du programme dans ce domaine augmenteront pour atteindre 17,9 millions de dollars US durant la période 2008-2010, soit environ 6,0 millions par année.

3.2 Pour le prochain triennat, l'OACI a inclus le montant maximum de financement possible dans le budget ordinaire, étant donné le plafond de financement appliqué au budget ordinaire. Comme l'indique la note A36-WP/23, 8,6 millions \$US, soit 47,9 % du financement total requis pour 2008-2010, ont été intégrés dans les propositions du budget ordinaire. Le solde d'environ 9,3 millions devra être comblé par le solde des fonds restants à la fin de l'exercice 2007. Si ce montant est inférieur à 9,3 millions \$US, les activités AVSEC devront donc être réduites à moins de solliciter un nouveau financement volontaire.

3.3 Étant donné que le solde prévu des fonds restants à la fin de 2007 est estimé à 4,7 millions \$US, on prévoit actuellement que le déficit sera de 4,6 millions \$US<sup>1</sup>.

#### **Projection des recettes et des dépenses pour 2008-2010** (en millions de dollars US)

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Montant reporté de l'exercice précédent	4,7	0,6	(2,6)
Moins : Dépenses prévues (solde ne provenant pas du budget ordinaire)	(4,1)	(3,2)	(2,0)
Solde des fonds restants à la fin de l'exercice	<u>0,6</u>	<u>(2,6)</u>	<u>(4,6)</u>

3.4 Étant donné que la sûreté est l'un des Objectifs stratégiques majeurs du Plan d'activités de l'OACI, il est recommandé que des contributions volontaires soient sollicitées auprès des États contractants durant l'exercice 2008 pour couvrir le déficit (4,6 millions \$US) indiqué dans le tableau ci-dessus. Un tableau des contributions indicatives pour les États est présenté en Appendice B à la présente note sur la base du projet de barème des contributions de 2008 et un projet de résolution de l'Assemblée à cet effet figure en Appendice C à la présente note.

-----

<sup>1</sup> Montant équivalant à 5,3 millions de dollars canadiens au taux de change de 1,15 \$CAN pour 1,00 \$US, conformément à la note A36-WP/23. Les détails sont fournis en Appendice B selon la recommandation du Conseil.

APPENDICE A  
RESSOURCES NÉCESSAIRES AU  
PLAN D'ACTION DE L'OACI POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION  
TRIENNAT 2008-2010  
(en milliers de dollars US)

A36-WP/62  
EX/21  
Appendice A

Programme	Intégration proposée dans le Programme ordinaire	Financement extrabudgétaire nécessaire*	Besoins totaux
	A	B	A+B
<b>Grand programme III : Transport aérien</b>			
<b>Section des spécifications et des éléments indicatifs (SGM)</b>			
Personnel	328	154	482
Missions		284	284
Autres		182	182
<b>Grand programme V : Programmes régionaux et autres</b>			
<b>Experts régionaux, sûreté de l'aviation (ASRO)</b>			
Personnel	477	918	1 395
<b>Grand programme VIII : Sous-Direction des audits de sûreté et de sécurité (SSA)</b>			
<b>Bureau du Sous-Directeur, SSA</b>			
Personnel	795	1033	1 828
Missions	55	102	157
Autres		154	154
<b>Section des audits de sûreté de l'aviation (ASA)**</b>			
Personnel	3 937	1073	5 010
Missions d'audit	1 174	1022	2 196
Autres	94	542	636
<b>Section de la coordination et de la communication des audits (ACR)</b>			
Personnel	620	461	1 081
Missions	61	104	165
Autres	115	794	909
<b>Sous-Direction du soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD)***</b>			
<b>Bureau du Sous-Directeur, ISD</b>			
Personnel	623	483	1 106
Missions	0	150	150
Autres	0	234	234
<b>Section de la sûreté****</b>			
Personnel	292	236	528
Missions	0	582	582
Autres	0	817	817
<b>TOTAL</b>	<b>8 571</b>	<b>9 325</b>	<b>17 896</b>

\* Provenant de l'excédent reporté de 2007 et de contributions volontaires supplémentaires.

\*\*La Section des audits de sûreté de l'aviation va entamer en 2008 un deuxième cycle d'audits, à raison d'une trentaine par an, qui mettront l'accent sur la capacité des États en matière de supervision de la sûreté. Les missions de suivi visant à valider la mise en œuvre des plans d'action correctrice des États qui découlent du premier cycle d'audits se poursuivront au rythme d'environ quarante missions par an, qui seront menées en étroite collaboration avec le Bureau régional concerné. On continuera à examiner soigneusement les plans d'action correctrice et à analyser les résultats des audits, en veillant à ce qu'ils soient pris en compte dans la stratégie d'assistance coordonnée de l'OACI.

\*\*\* La Sous-Direction ISD a été créée au 15 juin 2007 et elle relève du Cabinet du Secrétaire général.

\*\*\*\* Anciennement Section de l'assistance et du développement coordonnés (CAD).

**APPENDICE B**  
**NIVEAU SUGGÉRÉ DES CONTRIBUTIONS**  
**AU PLAN D'ACTION DE L'OACI POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

États contractants	2008	2008*	
	%	Contributions suggérées (en \$US)	(en \$Can)
Afghanistan	0,06	2 760	3 174
Afrique du Sud	0,46	21 160	24 334
Albanie	0,06	2 760	3 174
Algérie	0,08	3 680	4 232
Allemagne	7,08	325 680	374 532
Andorre	0,06	2 760	3 174
Angola	0,06	2 760	3 174
Antigua-et-Barbuda	0,06	2 760	3 174
Arabie saoudite	0,71	32 660	37 559
Argentine	0,33	15 180	17 457
Arménie	0,06	2 760	3 174
Australie	1,77	81 420	93 633
Autriche	0,74	34 040	39 146
Azerbaïdjan	0,06	2 760	3 174
Bahamas	0,06	2 760	3 174
Bahreïn	0,07	3 220	3 703
Bangladesh	0,08	3 680	4 232
Barbade	0,06	2 760	3 174
Bélarus	0,06	2 760	3 174
Belgique	0,83	38 180	43 907
Belize	0,06	2 760	3 174
Bénin	0,06	2 760	3 174
Bhoutan	0,06	2 760	3 174
Bolivie	0,06	2 760	3 174
Bosnie-Herzégovine	0,06	2 760	3 174
Botswana	0,06	2 760	3 174
Brésil	0,92	42 320	48 668
Brunéi Darussalam	0,06	2 760	3 174
Bulgarie	0,06	2 760	3 174
Burkina Faso	0,06	2 760	3 174
Burundi	0,06	2 760	3 174
Cambodge	0,06	2 760	3 174
Cameroun	0,06	2 760	3 174
Canada	2,48	114 080	131 192
Cap-Vert	0,06	2 760	3 174
Chili	0,26	11 960	13 754
Chine	2,42	111 320	128 018

États contractants	2008	2008*	
	%	Contributions suggérées (en \$US)	(en \$Can)
Chypre	0,06	2 760	3 174
Colombie	0,21	9 660	11 109
Comores	0,06	2 760	3 174
Congo	0,06	2 760	3 174
Costa Rica	0,06	2 760	3 174
Côte d'Ivoire	0,06	2 760	3 174
Croatie	0,06	2 760	3 174
Cuba	0,07	3 220	3 703
Danemark	0,56	25 760	29 624
Djibouti	0,06	2 760	3 174
Égypte	0,17	7 820	8 993
El Salvador	0,06	2 760	3 174
Émirats arabes unis	0,64	29 440	33 856
Équateur	0,06	2 760	3 174
Érythrée	0,06	2 760	3 174
Espagne	2,38	109 480	125 902
Estonie	0,06	2 760	3 174
États-Unis	25,00	1 150 000	1 322 500
Éthiopie	0,07	3 220	3 703
Fédération de Russie	0,73	33 580	38 617
Fidji	0,06	2 760	3 174
Finlande	0,48	22 080	25 392
France	5,17	237 820	273 493
Gabon	0,06	2 760	3 174
Gambie	0,06	2 760	3 174
Géorgie	0,06	2 760	3 174
Ghana	0,06	2 760	3 174
Grèce	0,46	21 160	24 334
Grenade	0,06	2 760	3 174
Guatemala	0,06	2 760	3 174
Guinée	0,06	2 760	3 174
Guinée-Bissau	0,06	2 760	3 174
Guinée équatoriale	0,06	2 760	3 174
Guyana	0,06	2 760	3 174
Haïti	0,06	2 760	3 174
Honduras	0,06	2 760	3 174
Hongrie	0,14	6 440	7 406
Îles Cook	0,06	2 760	3 174
Îles Marshall	0,06	2 760	3 174
Îles Salomon	0,06	2 760	3 174

États contractants	2008	2008*	
	%	Contributions suggérées (en \$US)	(en \$Can)
Inde	0,54	24 840	28 566
Indonésie	0,29	13 340	15 341
Iran (République islamique d')	0,18	8 280	9 522
Iraq	0,06	2 760	3 174
Irlande	0,42	19 320	22 218
Islande	0,07	3 220	3 703
Israël	0,47	21 620	24 863
Italie	3,71	170 660	196 259
Jamahiriya arabe libyenne	0,06	2 760	3 174
Jamaïque	0,06	2 760	3 174
Japon	12,16	559 360	643 264
Jordanie	0,06	2 760	3 174
Kazakhstan	0,06	2 760	3 174
Kenya	0,06	2 760	3 174
Kirghizistan	0,06	2 760	3 174
Kiribati	0,06	2 760	3 174
Koweït	0,19	8 740	10 051
Lesotho	0,06	2 760	3 174
Lettonie	0,06	2 760	3 174
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,06	2 760	3 174
Liban	0,06	2 760	3 174
Libéria	0,06	2 760	3 174
Lituanie	0,06	2 760	3 174
Luxembourg	0,38	17 480	20 102
Madagascar	0,06	2 760	3 174
Malaisie	0,57	26 220	30 153
Malawi	0,06	2 760	3 174
Maldives	0,06	2 760	3 174
Mali	0,06	2 760	3 174
Malte	0,06	2 760	3 174
Maroc	0,09	4 140	4 761
Maurice	0,07	3 220	3 703
Mauritanie	0,06	2 760	3 174
Mexique	1,46	67 160	77 234
Micronésie	0,06	2 760	3 174
Monaco	0,06	2 760	3 174
Mongolie	0,06	2 760	3 174
Monténégro	0,06	2 760	3 174
Mozambique	0,06	2 760	3 174
Myanmar	0,06	2 760	3 174

États contractants	2008	2008*	
	%	Contributions suggérées (en \$US)	Contributions suggérées (en \$Can)
Namibie	0,06	2 760	3 174
Nauru	0,06	2 760	3 174
Népal	0,06	2 760	3 174
Nicaragua	0,06	2 760	3 174
Niger	0,06	2 760	3 174
Nigéria	0,06	2 760	3 174
Norvège	0,57	26 220	30 153
Nouvelle-Zélande	0,37	17 020	19 573
Oman	0,11	5 060	5 819
Ouganda	0,06	2 760	3 174
Ouzbékistan	0,06	2 760	3 174
Pakistan	0,16	7 360	8 464
Palaos	0,06	2 760	3 174
Panama	0,06	2 760	3 174
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,06	2 760	3 174
Paraguay	0,06	2 760	3 174
Pays-Bas	1,96	90 160	103 684
Pérou	0,10	4 600	5 290
Philippines	0,18	8 280	9 522
Pologne	0,42	19 320	22 218
Portugal	0,47	21 620	24 863
Qatar	0,16	7 360	8 464
République arabe syrienne	0,06	2 760	3 174
République centrafricaine	0,06	2 760	3 174
République de Corée	2,45	112 700	129 605
République démocratique du Congo	0,06	2 760	3 174
République démocratique populaire lao	0,06	2 760	3 174
République de Moldova	0,06	2 760	3 174
République dominicaine	0,06	2 760	3 174
République populaire démocratique de Corée	0,06	2 760	3 174
République tchèque	0,18	8 280	9 522
République-Unie de Tanzanie	0,06	2 760	3 174
Roumanie	0,07	3 220	3 703
Royaume-Uni	5,94	273 240	314 226
Rwanda	0,06	2 760	3 174
Sainte-Lucie	0,06	2 760	3 174
Saint-Kitts-et-Nevis	0,06	2 760	3 174
Saint-Marin	0,06	2 760	3 174
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,06	2 760	3 174
Samoa	0,06	2 760	3 174

États contractants	2008	2008*	
	%	Contributions suggérées (en \$US)	(en \$Can)
Sao Tomé-et-Principe	0,06	2 760	3 174
Sénégal	0,06	2 760	3 174
Serbie	0,06	2 760	3 174
Seychelles	0,06	2 760	3 174
Sierra Leone	0,06	2 760	3 174
Singapour	1,24	57 040	65 596
Slovaquie	0,06	2 760	3 174
Slovénie	0,07	3 220	3 703
Somalie	0,06	2 760	3 174
Soudan	0,06	2 760	3 174
Sri Lanka	0,08	3 680	4 232
Suède	0,77	35 420	40 733
Suisse	1,00	46 000	52 900
Suriname	0,06	2 760	3 174
Swaziland	0,06	2 760	3 174
Tadjikistan	0,06	2 760	3 174
Tchad	0,06	2 760	3 174
Thaïlande	0,56	25 760	29 624
Timor-Leste	0,06	2 760	3 174
Togo	0,06	2 760	3 174
Tonga	0,06	2 760	3 174
Trinité-et-Tobago	0,06	2 760	3 174
Tunisie	0,06	2 760	3 174
Turkménistan	0,06	2 760	3 174
Turquie	0,44	20 240	23 276
Ukraine	0,06	2 760	3 174
Uruguay	0,06	2 760	3 174
Vanuatu	0,06	2 760	3 174
Venezuela	0,16	7 360	8 464
Viet Nam	0,07	3 220	3 703
Yémen	0,06	2 760	3 174
Zambie	0,06	2 760	3 174
Zimbabwe	0,06	2 760	3 174
	<u>100,00</u>	<u>4 600 000</u>	<u>5 290 000</u>

\* Le pourcentage et les montants du barème sont donnés à titre indicatif seulement car ils sont fondés sur le barème de 2008 à approuver à la 36<sup>e</sup> session de l'Assemblée.

-----

## APPENDICE C

### PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ADOPTION DE L'ASSEMBLÉE (36<sup>e</sup> SESSION)

#### Résolution 15/... Contributions financières au Plan d'action pour la sûreté de l'aviation

*L'Assemblée,*

*Considérant* que le développement de l'aviation civile internationale peut grandement aider à créer et à préserver l'amitié et l'entente entre les nations et les peuples du monde, mais que des abus d'utilisation peuvent en faire une menace pour la sûreté générale,

*Considérant* que la menace d'actes terroristes, la capture illicite d'aéronefs et autres actes d'intervention illicite contre l'aviation civile, y compris les actes visant à détruire des aéronefs ainsi que ceux visant à utiliser des aéronefs comme armes de destruction, ont une incidence négative grave sur la sécurité, l'efficacité et la régularité de l'aviation civile internationale, mettent en danger la vie des personnes à bord et au sol, et minent la confiance des peuples du monde dans la sécurité de l'aviation civile internationale,

*Rappelant* sa Résolution A35-10,

*Entérinant* le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation adopté par le Conseil afin de répondre d'urgence aux menaces nouvelles et émergentes contre l'aviation civile, en particulier la création d'un Programme universel OACI d'audits de sûreté concernant entre autres les arrangements de sûreté aux aéroports et les programmes de sûreté de l'aviation civile, l'examen de la pertinence des conventions existantes concernant la sûreté de l'aviation et l'examen du programme de sûreté de l'aviation de l'OACI, y compris de l'Annexe 17 et des autres Annexes à la Convention qui se rapportent à ce sujet,

*Convaincue* que la sûreté de l'aviation demeure un programme critique et prioritaire de l'OACI et qu'il faut établir et exécuter au cours du prochain triennat des programmes traitant des questions identifiées dans la Résolution A35-10 de l'Assemblée,

*Notant* que le Secrétaire général avait intégré près de 50 % du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation au budget ordinaire et que le financement nécessaire pour exécuter le programme de travail dans le domaine de la sûreté de l'aviation ne pouvait être totalement inclus dans le budget ordinaire pour 2008-2010 en raison de contraintes budgétaires et financières,

1. *Remercie* les États contractants de leurs généreuses contributions volontaires en ressources humaines et financières, lesquelles devraient atteindre au moins [4,6] millions \$US à la fin de 2008, aux fins de l'exécution du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation au cours du triennat 2008-2010 ;

2. *Prie instamment* tous les États contractants de fournir, dès que possible et de préférence dans leur contribution de 2008, des contributions volontaires, afin de financer l'exécution du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, le montant étant fondé sur le barème des contributions de 2008 approuvé par l'Assemblée pour le budget ordinaire ;

3. *Prie instamment* tous les États contractants de s'engager d'avance à faire des contributions volontaires qu'ils verseront au début de 2008 de façon à garantir la planification et l'exécution appropriées du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation ;

4. *Demande instamment* au Conseil de promouvoir la durabilité à long terme du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation en continuant à inclure progressivement les besoins de financement dans le budget ordinaire, et *demande* en conséquence au Secrétaire général de formuler des propositions spécifiques pour leur intégration complète lors de la préparation du projet de budget-programme pour 2011-2013 ;

5. *Déclare* que la présente résolution annule et remplace la Résolution A35-10.

-----

**APPENDICE D**  
**PLAN D'ACTION POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**  
**FINANCES - TABLEAU RÉCAPITULATIF 2002-2007**  
(en milliers de dollars US)

	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
<b>Contributions suggérées</b> A (réf : Lettres AS 8/1.5-02/90 et AS 8/1.5-05/54)	<b>3 936</b>	<b>5 240</b>	<b>6 240</b>	<b>5 200</b>	<b>5 300</b>	<b>5 350</b>

		<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
		<u>chiffres réels vérifiés</u>					<u>estimations</u>
Contributions volontaires <sup>1</sup>	<b>B</b>	3 337	2 000	3 381	3 432	2 612	3 210
Contributions affectées	<b>C</b>	474	2 039	620	708	956	
Autres recettes (intérêts, etc.)		285	355	586	449	701	
Moins : Dépenses <sup>2</sup>		-1 049	-2 514	-4 348	-4 739	-4 162	-5 115 <sup>3</sup>
Plus : Excédent de l'exercice précédent		1 359	4 406	7 409	7 684	7 549	7 253
Ajustement de l'exercice précédent			11	46	15	127	-65
Virements vers d'autres fonds <sup>4</sup>			1 112	-10		-530	-530
<b>Solde en fin d'exercice</b>		<b>4 406</b>	<b>7 409</b>	<b>7 684</b>	<b>7 549</b>	<b>7 253</b>	<b>4 753</b>

<i>Pourcentage des contributions volontaires par rapport aux contributions suggérées</i>	<b>B/A</b>	<b>84,8%</b>	<b>38,2%</b>	<b>54,2%</b>	<b>66,0%</b>	<b>49,3%</b>	
<i>Recettes totales comme pourcentage des contributions suggérées</i>	<b>(B+C) /A</b>	<b>96,8%</b>	<b>77,1%</b>	<b>64,1%</b>	<b>79,6%</b>	<b>67,3%</b>	

<sup>1</sup> Sur la base des recettes réelles de 2005 et 2006, les recettes prévues pour 2007 sont égales à environ 60 % des contributions suggérées.

<sup>2</sup> Environ 15 % des dépenses sont financées par les contributions affectées.

<sup>3</sup> Réf : C-WP/12642, Appendice B.

<sup>4</sup> Virement approuvé de 530 000 \$ vers le Programme ordinaire en 2006 et 2007 (C-DEC 176/8).

*Le Plan d'action de l'OACI pour la sûreté de l'aviation a été approuvé par le Conseil le 14 juin 2002, pour donner suite à la Résolution A33-1 de l'Assemblée relative au renforcement de la sûreté de l'aviation dans le monde.*